La prostitution est la dernière des violences des hommes contre les femmes que la loi ne condamne pas

Le système prostitueur est une violence faite à *toutes* les personnes prostituées, en immense majorité des filles et des femmes.

Être mis-e en prostitution veut dire subir de manière répétée des actes de pénétration ou actes sexuels non-désirés, dont l'élément de contrainte est l'argent. A cette violence, s'ajoutent souvent des violences verbales, des insultes et des humiliations par les clients-prostitueurs, des agressions physiques, du harcèlement, des coups... C'est vivre dans la peur et l'angoisse, être le plus souvent sous l'emprise d'un proxénète. C'est être réduite à une marchandise. Les violences prostitutionnelles sont tellement graves que 60 à 90% des survivant-e-s de la prostitution présentent des états de stress post traumatique similaires à ceux que vivent les personnes ayant subi des tortures de guerre (Melissa Farley, Muriel Salmona).

- La convention du 2 décembre 1949 considère que la prostitution est "incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine".
- La résolution adoptée à l'unanimité le 6 décembre 2011 par l'Assemblée Nationale reconnaît « *la violence* inhérente à cette activité et (*l*)es dommages physiques et psychologiques qui en résultent ».
- Le Plan Interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes qualifie la prostitution de violence et

prévoit la mise en oeuvre d'une campagne nationale de sensibilisation dénonçant et affirmant que l'achat d'un acte sexuel constitue une violence.

• L'article 222-23 du code pénal français qualifie de viol "tout acte de pénétration sexuelle commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise". Cette définition correspond à l'acte prostitutionnel car la contrainte est inhérente à la prostitution.

Et pourtant, contrairement aux autres formes de violences faites aux femmes, la prostitution reste la seule violence dont les victimes peuvent être poursuivies (au titre du délit de racolage) alors que les clients-prostitueurs ne sont pas condamnables par la loi.

La prostitution n'est que violence. Nous avons une responsabilité éthique et collective de faire cesser ces violences, d'assurer la protection des victimes et de dénoncer et sanctionner les responsables. C'est à toute la société de se mobiliser pour un monde sans prostitution. Reconnaître dans les faits la violence commise contre les personnes prostituées est un premier pas vers la justice.

Abolition 2012 regroupe 50 associations en France autour d'un même projet : obtenir une loi d'abolition du système prostitueur incluant notamment les mesures suivantes :

- (1) La suppression des mesures répressives à l'encontre des victimes de la prostitution
- **2** La mise en place de véritables alternatives à la prostitution et de mesures d'accompagnement social.
- (3) L'interdiction de tout achat d'un acte sexuel et la pénalisation du client-prostitueur
- (4) Une politique de prévention et d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes

Le changement, c'est l'abolition, l'abolition, c'est maintenant!

PROST La l'egares hommes:

La loi d'abolition du système prostitueur inclue les mesures suivantes. 1 la suppression de toutes les mesures répressives à l'encontre des victimes de prostitution. 2 la mise en place de moyens de protection et d'accompagnement social, incluant l'accès entre les femmes et une politique de prévenla prostitution, et de formation et réalités. d'abolition du système prostitueur inclue les mesures suivantes. 1 la suppression de toutes les mesures répressives à l'encontre des vietimes de

ant let NCE

SIGNEZ L'APPEL

www.abolition2012.fr

Vous êtes une association?

REJOIGNEZ LE COLLECTIF **ABOLITION 2012**

contact@abolition2012.fr

